

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

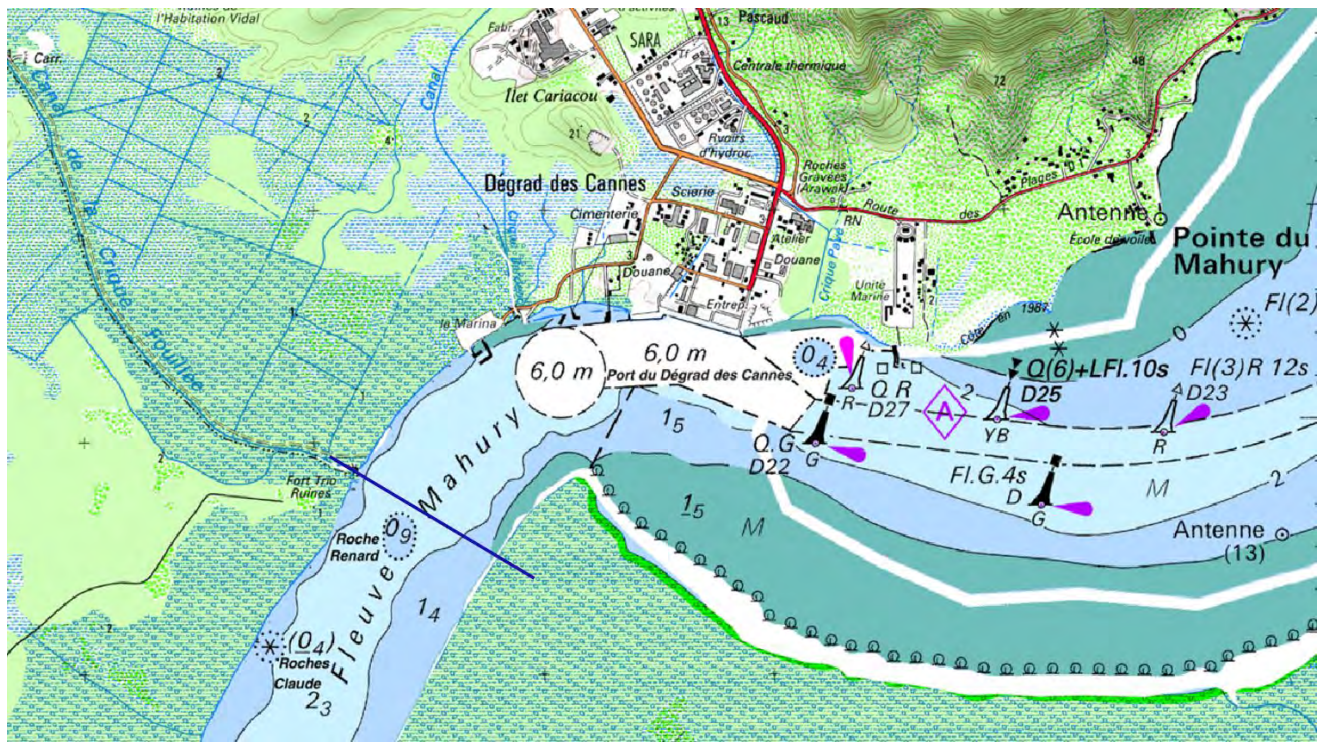
Fleuve MAHURY

Département de GUYANE (973) – Commune de Matoury (97351)

Textes juridique de référence : Arrêté Préfectoral n°245 du 25 février 1983

Limite	Observations
Au droit du fort Trio (crique fouillée) (Source : DM Guyane)	<p>Aspects juridiques : Référence juridique identifiée – Texte non obtenu</p> <p>Aspects géographiques : Fort Trio mentionné sur le Scan Littoral. Numérisation au droit du Fort perpendiculairement au cours d'eau à partir du Scan Littoral. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Information transmise par un service compétent (DM Guyane) :

